

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AOUT 2016

Présents : JL Martin, M Charbonnier, JP Espinar, N Fontany, A Rixte, R Givaudan, A Buffet, M Bron, C Alligon, JB Albelda, F Crespo, S Veyrier, A Milesi, C Thibaud, D Thevenieau, M Lestang.

Absents : JL Legrand (exc.), C Soureillat (exc.), G Gosselin (exc.)

Pouvoirs : C Soureillat à C Alligon, G Gosselin à R Givaudan

Date de convocation : 09 août 2016

Secrétaire de séance : Robert Givaudan

Séance ouverte à 18h30

Monsieur le Maire remercie Madame Muriel SEAUVE pour la création et l'impression à titre gracieux du flyer informant la réunion d'organisation prévue le lundi 29 août 2016 à 18h00 à la salle de réunions concernant l'accueil d'une famille de réfugiés.

Mise au vote du procès-verbal de la séance du 21 juillet 2016

Accord unanime de l'assemblée sur le procès-verbal du 21 juillet 2016.

Marché public des travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal : choix des entreprises retenues

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 25 mai 2016, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à effectuer une consultation selon la procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour la réalisation des travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal.

Il rappelle que le marché comporte 5 lots : Lot 1 Façades, isolation extérieure, Lot 2 Menuiseries extérieures, Lot 3 Couverture, Zinguerie, Lot 4 Electricité, chauffage électriques, VMC et Lot 5 Clôtures, et que le coût total prévisionnel a été estimé par le bureau d'étude à 227 400.00 €HT.

Il informe le Conseil Municipal que 17 entreprises ont répondu à la consultation : 5 pour le lot 1, 6 pour le lot 2, 1 pour le lot 3, 3 pour le lot 4 et 2 pour le lot 5.

La commission d'appel d'offres s'est réunie une première fois le 22 juillet 2016 pour l'ouverture des plis, à l'issue de laquelle le maître d'œuvre a procédé à une négociation du prix auprès de chacun des candidats, conformément à l'article 3.10 du règlement de consultation. 12 y ont répondu, 9 ont proposé leur nouvelle offre et 3 ont maintenu leur offre initiale.

La Commission s'est à nouveau réunie le 12 août 2016 pour effectuer l'analyse des offres et établir un classement selon les critères définis dans le règlement de consultation.

Anaïs MILESI regrette que les entreprises du village n'aient pas été informées par le maître d'œuvre de la consultation.

Monsieur le Maire répond que l'avis de publication d'appel d'offres a été mis en ligne sur le site prévu à cet effet et qu'il a également été publié dans les annonces légales du journal local le Dauphiné Libéré.

Anaïs MILESI précise que les petites entreprises ne consultent pas les marchés sur le site car l'accès est payant, il faut s'abonner, et c'est trop coûteux.

Monsieur le Maire répond à cela que, dès lors que l'avis a été publié, le Conseil Municipal étant public, les élus peuvent également eux-mêmes en informer les entreprises locales.

Monsieur le Maire présente Le classement résultant de l'analyse effectuée par le maître d'œuvre :

Lot 1 – Façades isolation par l'extérieur

Entreprises	Offre initiale €HT	Offre négociée €HT	Notation			Classement
			Prix sur 60	Valeur Technique sur 40	Note totale sur 100	
MANENT FACADES 26 Montélimar	78 999,80	-	57.79	35.00	92.79	2
SUN FACADES 26 Bourg les Valence	82 130,50	80 000,00	57.19	35.00	92.19	3
Pierre LAUGIER SAS 84 Jonquières	86 114,20	-	53.84	38.00	91.84	4
SPEF Façades 26 Montélimar	75 511,80	75 511,80	60.00	35.00	95.00	1
FOULLIER CHAUVIN 07 Privas	84 389,80	-	54.74	35.00	89.74	5

Lot 2 – Menuiseries extérieures

Entreprises	Offre initiale €HT	Offre négociée €HT	Notation			Classement
			Prix sur 60	Valeur Technique sur 40	Note totale sur 100	
BACCOU SARL 84 Beaumes de Venise	56 173,27	-	32.34	35.50	67.84	4
ALU CONCEPT 07 Ucel	36 955,54	-	59.16	14.00	73.16	3
CRETOISE DE MENUISERIE 26 Crest	57 796,00	56 000.00	32.44	33.00	65.44	6
MENUISERIE DESGRANGES 26 Dieulefit	36 331,00	35 604.40	60.00	35.50	95.50	1
MENUISERIE BRELY 26 Montélimar	48 592,00	47 000.00	48.65	27.50	76.15	2
DUPIN FRERES 26 Chabeuil	58 031,00	57 630.00	31.52	35.50	67.02	5

Lot 3 – Couvertures, zinguerie

Entreprises	Offre initiale €HT	Offre négociée €HT	Notation			Classement
			Prix sur 60	Valeur Technique sur 40	Note totale sur 100	
RENOV'TRAITE 26 Romans sur Isère	19 948,00	19 300.00	51.68	35.50	87.18	unique

Christelle Thibaud demande si pour ce lot il ne serait pas préférable de reconsulter car une seule entreprise y a répondu.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas possible car même pour un lot, il faudrait reconsulter pour tous les lots du marché.

Lot 4 – Electricité, chauffage électrique, VMC

Entreprises	Offre initiale €HT	Offre négociée €HT	Notation			Classement
			Prix sur 60	Valeur Technique sur 40	Note totale sur 100	
REBOUL COTTE 26 Montélimar	37 560,93	35 457.64	55.05	35.50	90.55	2
AUDIGIER SAUTEL 26 Montélimar	31 947,90	31 947.90	60.00	35.50	95.50	1
CONTACT ELECTRICITE 26 Crest	53 637,32	43 241.08	46.94	34.50	81.44	3

Lot 5 – Clôtures

Entreprises	Offre initiale €HT	Offre négociée HT	Notation			Classement
			Prix sur 60	Valeur Technique sur 40	Note totale sur 100	
SERIC 26 Châteauneuf sur Isère	14 311,50	13 953.71	49.45	32.00	81.45	2
SAS GILLES ESPIC 26 Châteauneuf du Rhône	13 800,00	13 500.00	50.00	31.50	81.50	1

Michel BRON intervient pour demander si c'est le maître d'œuvre qui doit négocier l'offre en ultime avec les entreprises et fait remarquer que, selon lui, cette formalité appartient au Maire.

Monsieur le Maire répond que cette formalité est incluse dans la mission dévolue au maître d'oeuvre et il lui laisse l'accomplir.

Abel Rixte fait remarquer que les offres qui ont été renégociées n'ont pas changé l'ordre du classement des entreprises.



Compte tenu de ce classement, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

- Lot 1 : SPEF FACADES – ZA du Meyrol – 21 avenue de la Feuillade – 26200 Montélimar, pour un montant de 75 511.80 €HT
- Lot 2 : MENUISERIE DESGRANGES – ZA de Graveyron – 26220 Dieulefit, pour un montant de 35 604.40 €HT
- Lot 3 : RENOV'TRAITE – 11 rue Condorcet – 26100 Roman sur Isère, pour un montant de 19 300.00 €HT
- Lot 4 : AUDIGIER SAUTEL ELECTRICITE – Rue des Esprats – ZA du Meyrol – 26200 Montélimar, pour un montant de 31 947.90 €HT
- Lot 5 : SAS GILLES ESPIC – Route de Marseille- Châteauneuf du Rhône- BP 215 – 26205 Montélimar cedex, pour un montant de 13 500.00 €HT

Monsieur le Maire précise que le coût total des travaux s'élève à 175 864.10 €HT, soit une différence de 51 535.90 €HT selon l'estimation initiale.

A la question de Jean-Baptiste Albelda, relative aux aides sollicitées pour le financement des travaux, Monsieur le Maire répond que le Conseil Départemental et que la Préfecture au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ont attribué chacun une subvention de 25 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'attribuer les marchés des travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal aux entreprises :**
- **Lot 1 : SPEF FACADES – ZA du Meyrol – 21 avenue de la Feuillade – 26200 Montélimar, pour un montant de 75 511.80 €HT**
- **Lot 2 : MENUISERIE DESGRANGES – ZA de Graveyron – 26220 Dieulefit, pour un montant de 35 604.40 €HT**
- **Lot 3 : RENOV'TRAITE – 11 rue Condorcet – 26100 Roman sur Isère, pour un montant de 19 300.00 €HT**
- **Lot 4 : AUDIGIER SAUTEL ELECTRICITE – Rue des Esprats – ZA du Meyrol – 26200 Montélimar, pour un montant de 31 947.90 €HT**
- **Lot 5 : SAS GILLES ESPIC – Route de Marseille- Châteauneuf du Rhône- BP 215 – 26205 Montélimar cedex, pour un montant de 13 500.00 €HT**

- **AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame la 1ère Adjointe à signer toutes pièces relatives à ces marchés.**
- **PRECISE que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus à l'article 2315/42 du budget communal 2016.**

Droits de préemption urbains

En application de sa délégation de compétence accordée par le Conseil Municipal sur les D.P.U, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas préempté sur les dossiers suivants : parcelle AX 54 ; parcelles AW 109 et 111.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 18h50.

Le Maire,
Jean-Louis MARTIN

